

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 52 (1907)
Heft: 8

Artikel: Le combat de l'artillerie d'après le règlement allemand de l'artillerie de campagne de 1907
Autor: Berchem, P. van
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE COMBAT DE L'ARTILLERIE

D'APRÈS LE

Règlement allemand de l'artillerie de campagne de 1907

Les règlements d'artillerie de campagne français, suisse et allemand datent de 1904, 1905, 1907.

Le *règlement français* est en réalité plus ancien, puisqu'il succède au règlement provisoire de 1901 en n'en différant que fort peu. Ce règlement a été le premier à donner les caractéristiques du nouveau matériel à tir rapide et plusieurs de ses idées nouvelles ont passé dans les autres.

Le *règlement suisse* contient un chapitre sur le combat, ce qui n'était pas le cas du règlement précédent. Il était temps que nous possédions ce chapitre, car ce n'est pas le tout que de savoir tirer du canon ; il faut encore savoir d'où, quand, contre quoi l'on tire, et comment répartir le feu ou le concentrer. Cela ne peut se résoudre par l'artillerie seule ; elle doit connaître ce que font les autres armes, spécialement l'infanterie. L'artillerie n'aura une action efficace que si elle agit en liaison avec les autres armes et cette liaison sera d'autant plus intime qu'elle sera assurée par le commandement supérieur. Le commandant des troupes pourra aussi bien être le commandant d'une avant-garde, d'un détachement ou d'une colonne que le commandant d'un corps de troupe important.

Où donc ce commandant des troupes pouvait-il trouver chez nous, avant 1905, une indication officielle des différentes mesures qu'il lui incombait de prendre pour son artillerie ? Dans aucun de nos règlements. Dans le règlement d'infanterie, le § 284 seul dit que dans l'attaque l'infanterie est appuyée par l'artillerie ; c'est tout. Rien dans le règlement sur le service en campagne, rien non plus dans l'instruction pour les états-majors ; et jusqu'en 1905, le règlement d'artillerie était abso-

ument muet. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, toujours, le principal reproche formulé à notre adresse par les officiers compétents d'armées permanentes qui assistent à nos manœuvres, est le défaut de coopération des armes. Ce serait pur miracle si tous les officiers chargés du commandement d'un détachement combiné en arrivaient à agir tous de même, suivant des principes établis, quand ces principes ne sont exposés nulle part.

Ce reproche du défaut de liaison était, dernièrement encore, la principale des observations du général Langlois qui a suivi nos manœuvres de 1906. Il attribue cette insuffisance en partie à la brièveté de l'instruction de nos milices. Ne proviendrait-elle pas aussi du manque de prescriptions suffisantes dans nos règlements? Notre corps d'officiers est assez intelligent et assez zélé pour tenir compte des principes qu'on prendra la peine de lui mettre sous les yeux.

Ainsi fait notre nouveau règlement d'artillerie de campagne dans son chapitre sur le combat et il ne sera pas inutile d'attirer sur lui l'attention des officiers des autres armes s'ils peuvent être amenés ainsi à l'étudier avant nos prochaines manœuvres¹.

Le *règlement allemand* étant le dernier venu, reflète mieux que le nôtre les idées régnantes les plus récentes et les conclusions tirées de l'expérience des dernières guerres. Son chapitre sur le combat est plus complet que celui de notre règlement puisqu'il contient le double de pages, et plus précis puisqu'il est divisé en 181 paragraphes, au lieu de 23, et réclame plus souvent l'intervention du commandant des troupes. En le lisant, on sent toute l'importance attachée en Allemagne à la coopération des armes.

Il paraît donc intéressant d'examiner spécialement à ce point de vue, à la veille de nos manœuvres, comment le règlement allemand envisage le combat de la nouvelle artillerie à tir rapide.

Nous n'avons pas l'intention de donner la traduction exacte et complète du règlement, mais de relever les points principaux en y joignant quelques observations.

¹ Ce chapitre a été publié par la *Revue militaire suisse*, livraison de 1906, p. 451.

Introduction.

L'introduction se rapporte surtout à la direction des exercices de la troupe. Il suffira de citer le principe mis à la base de ces exercices. Il domine tout le règlement : « C'est en assurant l'effet le plus grand possible à ses propres armes qu'on diminue le plus l'effet des armes de l'adversaire. » Ainsi d'emblée s'affirme l'esprit offensif qui animera tout le règlement.

Principes généraux.

« L'artillerie de campagne est caractérisée par l'importance des effets du coup de canon isolé et par la rapidité de son tir. Cette puissance de l'artillerie est encore augmentée quand elle peut s'exercer par surprise.

Rappelons, en effet, que si l'effet du coup isolé est resté le même que dans l'ancien matériel, même poids du projectile, avec même vitesse initiale, la vitesse du tir a été presque décuplée. Dans le même temps, une bouche à feu peut donc jeter un poids de munitions bien plus considérable qu'autrefois.

Le règlement français a le premier insisté sur l'accroissement que l'effet de surprise apporte à la puissance du canon. L'artillerie française est actuellement la mieux à même d'utiliser cette propriété du canon à tir rapide d'agir par surprise, grâce à son appareil de mire construit tout spécialement pour le tir indirect qui lui facilite l'emploi des positions à l'abri des vues de l'ennemi.

Ajoutons en passant, au sujet du canon suisse, que sa puissance est aussi augmentée par rapport à celle de l'ancienne pièce par sa plus grande portée. La table de tir va jusqu'à 6500 m., tandis que nos anciens shrapnels ne pouvaient dépasser 3500 m. au tir fusant. L'infanterie fera donc bien de tenir compte de cette différence de portée aux prochaines manœuvres.

Dans les règlements des trois pays, on trouve comme principe fondamental de l'emploi de l'arme, qu'elle doit appuyer par son feu l'infanterie pendant tout le cours du combat et mettre en jeu toute sa puissance pour que l'infanterie arrive à gagner la supériorité du feu et la conserver.

Pour le mode d'emploi de l'artillerie, on ne cherche plus à ouvrir toujours le feu avec toute l'artillerie à la fois, mais on

cherche à l'avoir le plus vite possible tout entière prête à commencer le combat. Il est préférable en effet de ne pas engager toute son artillerie avant d'être suffisamment orienté sur l'adversaire. Le commandant des troupes est donc autorisé à garder des batteries en réserve dans une notable proportion, mais à condition que ces batteries soient prêtes à entrer rapidement en action.

Au lieu de rechercher les longues lignes toutes garnies d'artillerie, comme ce fut la mode à partir de 1870, « il est préférable de disposer les batteries par groupes espacés, ce qui rend le tir de l'adversaire plus difficile et facilite en même temps la direction du feu, la bonne utilisation du terrain et l'emploi des feux convergents. »

Puis vient l'exposé de principes sur l'emploi des positions découvertes et à demi masquées et des positions au contraire entièrement masquées.

Les premières permettent le pointage direct et par là soit une ouverture du feu rapide, soit des changements de but immédiats, soit le tir contre des buts mobiles. Les positions masquées, d'autre part, empêchent l'adversaire de régler son tir, de déterminer l'importance de nos forces et nos intentions. Elles facilitent le ravitaillement des munitions et les changements de positions et permettent à l'artillerie de réserver ses forces jusqu'au moment décisif. Elles donnent aussi la possibilité d'agir par surprise. Le tir depuis les positions masquées nécessite par contre une préparation soignée pour laquelle il faut disposer du temps nécessaire. En outre, pour obtenir de bons effets de ce tir, il faut avoir de bons postes d'observation.

Les avantages des positions masquées ne se montrent plus que très atténués dans les positions à demi-masquées. Cependant ces dernières seront toujours préférables aux positions découvertes, toutes les fois que le terrain et la situation du combat en permettront l'usage.

Le règlement conclut :

La configuration du terrain ou son étendue limitée détermineront souvent les positions sans laisser le choix. Le principe dominant restera : C'est le but du combat qui détermine le choix de la position.

Pour amener la décision du combat de l'infanterie, l'artillerie de campagne devra agir presque toujours depuis des positions découvertes ou demi-masquées, en renonçant aux avantages des positions masquées.

Il vaut la peine de rendre tout au long cet article du règlement allemand, parce que ce sujet est celui qui, depuis la dernière guerre, et tout dernièrement encore, a prêté le plus à discussion. Il montre que l'Allemagne a pris carrément position dans ce débat dans le sens du principe offensif et par con-

séquent dans le sens de la coopération la plus intime des armes. C'est bien aussi le sens de notre règlement, quoiqu'il ne soit pas tout à fait aussi catégorique.

Le règlement français dit bien aussi : « Choisir toujours les objectifs qui s'opposent le plus efficacement à la marche de l'infanterie ». Mais le canon français semble fait pour utiliser les positions masquées, et depuis les événements d'Extrême-Orient, le Comité d'artillerie a donné une note sur les écoles à feu exécutées en 1904, note approuvée par le ministère de la guerre et dont la *Revue militaire suisse* a rendu compte en 1905. Cette note proscrit le tir direct sauf dans deux cas : s'il y a lieu de battre les pentes en avant et s'il est indispensable de se découvrir pour se lier au mouvement de l'infanterie.

En somme, les Allemands disent : les positions à couvert sont pleines d'avantages, mais on ne les utilisera guère parce que l'artillerie doit soutenir son infanterie. Lisez-donc entre les lignes : notre infanterie, dans la règle ira de l'avant.

Les Français disent : le tir direct est proscrit, sauf s'il est indispensable de se lier à l'infanterie. Cela a presque l'air de vouloir dire : le cas le plus fréquent ne sera pas celui où notre infanterie ira de l'avant.

Le règlement français est pourtant franchement offensif, mais parce que le canon à tir rapide, muni de l'appareil de mire français pour tir indirect, a techniquement bien fonctionné en Extrême-Orient dans des positions abritées et n'a pas été employé offensivement, l'armée russe n'ayant pas pris sérieusement l'offensive, le comité d'artillerie a admis, si la *Revue militaire suisse* a été bien informée, une généralisation de l'emploi des positions masquées telle, que l'artillerie risque de subir par là une diminution de sa valeur offensive, et l'armée entière avec elle.

Les Russes ne voient plus que l'emploi des positions non seulement masquées, mais complètement abritées. Ce qu'il y a de mieux, c'est de se mettre 500 m. en arrière des crêtes. Tout cela est très bien quand on veut renoncer d'emblée à toute offensive, et très bien aussi si les guerres de l'avenir sont destinées à devenir des guerres de position comme cela a été le cas à Liao-Yang, sur le Cha-Ho et à Moukden. Mais ne risque-t-on pas ainsi de s'engager dans une voie fausse ? N'y aurait-il donc plus de guerres manœuvrières ? Les Allemands montrent qu'ils y croient encore.

Revenons au règlement allemand : « L'artillerie forme l'ossature du combat, c'est de sa position que dépendra la plupart du temps le dispositif du reste des forces ». Conséquence : « c'est le commandement des troupes qui choisit la position de l'artillerie d'après sa reconnaissance à laquelle participe le commandant de l'artillerie. Le commandant des troupes décide la proportion d'artillerie qui sera engagée et prescrit comment se fera l'ouverture du feu ».

L'artillerie sera engagée habituellement à des distances en dehors du feu d'infanterie ennemi. Toutefois l'infanterie devra toujours pouvoir compter sur l'appui de son artillerie. Les boucliers de celle-ci peuvent la protéger jusqu'à de courtes distances. Au moment décisif l'artillerie ne devra pas craindre le feu d'infanterie le plus sérieux.

A l'ouverture de l'action, la position de l'artillerie sera assurée par de l'infanterie poussée en avant.

L'artillerie en position défend son front par son propre feu quand il n'y a pas d'angle mort. S'il y en a un, celui-ci sera assuré par de l'infanterie. Devant de longues lignes d'artillerie, il faudra une petite protection d'infanterie, pour la soustraire aux dangers que des patrouilles ennemies pourraient lui faire courir.

Bien que ce soit toujours le devoir des autres armes d'assurer d'elles-mêmes la protection de l'artillerie qui se trouve dans leur voisinage, le commandant de l'artillerie reste responsable du service de sûreté de sa troupe. Il devra en particulier se couvrir des surprises possibles sur une aile non appuyée ; la batterie d'aile reste responsable du service d'éclaireurs.

En cas d'attaque par la cavalerie, le personnel se défend avec ses armes à feu portatives et les avant-trains se groupent en masse serrée.

Une batterie qui a épuisé ses munitions ne se retire pas, mais attend son ravitaillement dans sa position de feu.

Les mouvements de retraite sont commencés au pas.

La situation du combat peut amener le commandant des troupes à ordonner la suspension du feu pendant un certain temps. Les commandants d'artillerie, jusqu'aux commandants de batterie, peuvent suspendre momentanément le feu, quand celui de l'adversaire devient écrasant, mais ils restent responsables de cette mesure.

On ne peut éviter de tirer par-dessus ses propres troupes. Cela peut se faire sans danger quand l'infanterie est à 300 mètres en avant des pièces. Lorsque l'infanterie sera arrivée tout près de l'ennemi, il faudra suspendre le feu pour ne pas risquer de l'atteindre. En cas d'observation difficile, cette suspension du feu interviendra quand les deux lignes seront à 300 mètres l'une de l'autre. Le tir sera alors dirigé en arrière des lignes ennemies pour gêner l'arrivée des réserves.

Il est nécessaire de maintenir une liaison constante avec la ligne des tirailleurs. On enverra pour cela des officiers en avant qui communiqueront avec les batteries par signaux ou téléphone. Ils doivent principalement indiquer à quelle distance nos tirailleurs sont de l'ennemi afin que l'artillerie puisse continuer son tir le plus longtemps possible.

Il y a toujours lieu de faire des emplacements de pièce, même dans l'attaque. Ils seront aussi complets que possible dans les positions mises en état de défense. Sur un terrain dur, les sacs de terre seront utiles.

Si la situation vient à changer, les emplacements établis ne devront pas influencer la décision qui devra être prise d'occuper une nouvelle position. D'autre part, le fait que des emplacements pourraient ne pas être utilisés, ne doit pas dissuader de les établir.

Les batteries de campagne peuvent être utilisées contre tous les buts, excepté contre ceux abrités derrière des profils renforcés. Les batteries d'obusiers peuvent servir contre tous les buts. Elles seront préférables à celles de campagne contre les buts abrités, contre les batteries à boucliers, contre les localités et contre les troupes dans les forêts de haute futaie.

Commandement.

« Pendant les marches et dans les positions d'attente, le commandant de l'artillerie se tient près du commandant des troupes. Les autres chefs d'artillerie sont avec leurs troupes. La transmission des ordres est accélérée si, avant l'engagement du combat, on les appelle en tête de colonne ou auprès du commandant de l'artillerie.

» Dès que le commandant d'artillerie a reçu du commandant des troupes les ordres pour l'emploi de l'artillerie, il prend le commandement de sa troupe ou tout au moins de la plus grande partie possible de celle-ci. Il se maintient en liaison constante avec le commandant des troupes pour le tenir au courant de l'activité de l'arme et pour être renseigné lui-même sur la marche du combat des troupes voisines.

» Si l'artillerie lourde doit coopérer avec l'artillerie de campagne, le commandant des troupes leur répartit les secteurs à occuper. L'officier d'artillerie le plus ancien en grade prend la direction supérieure du feu et des reconnaissances, à moins que le commandant des troupes ne veuille la garder lui-même.

» Pour la transmission rapide des ordres, les commandants d'artillerie des différents grades doivent indiquer à leurs supérieurs immédiats ainsi qu'à leurs subalternes immédiats l'emplacement qu'ils ont choisi pour eux-mêmes. Chaque commandant garde quelques cavaliers avec lui. Des officiers seront employés pour des messages importants. Sur les routes l'emploi des bicyclistes sera avantageux. Sur le champ de bataille, les signaux téléphoniques auront une grande valeur. »

Notons en passant que l'emploi du téléphone dans l'artillerie de campagne, discuté actuellement, est adopté par l'Allemagne, sans que le règlement donne d'autres renseignements sur le matériel, ni sur le personnel qui devra en faire usage.

Ce chapitre se termine par un paragraphe sur la qualité principale du commandement qui doit être la *Verantwortungsfreudigkeit*, expression qu'on pourrait traduire par : le courage joyeux d'assumer une responsabilité. C'est la caractéristique de l'initiative allemande. Elle ne consiste pas à agir à sa tête, sans tenir compte de la situation générale, ni à éviter l'exécution d'ordres difficiles, ni à vouloir en remonter à ses chefs, mais à savoir au besoin s'écarter d'un ordre quand le supérieur qui l'a donné n'était évidemment pas au courant de la situation ou quand cette situation a complètement changé depuis le moment où l'ordre a été donné. Le subalterne reste responsable de cette détermination.

« Tous les chefs doivent rester pénétrés de l'idée que l'absentéisme ou le retard à prendre une détermination est plus préjudiciable qu'une décision même erronée dans le choix des moyens. »

Marche d'approche.

Relevons seulement deux points :

« Il sera quelquefois nécessaire, dans certains terrains ou quand le temps gêne la vue, de faire avancer l'artillerie par bonds successifs, afin de pouvoir protéger la colonne contre une surprise par le feu ennemi.

» Plus on s'approche de l'ennemi, plus il faut être prêt à entrer en action. Dans la règle, l'ordre à l'artillerie de se porter en avant sera donné par le commandant des troupes au plus tard quand il donnera le premier ordre de déploiement à l'infanterie. Dans cet ordre, il faudra prendre des précautions pour éviter les croisements de colonne entre les deux armes. »

Reconnaissances de l'ennemi et de la position d'artillerie.

« Une reconnaissance complète et faite à temps est une nécessité pour le succès. Il faut donc lui consacrer le temps voulu. »

Voilà une recommandation dont nous ne saurions trop nous pénétrer. Si elle est nécessaire dans les plaines de l'Allemagne, elle l'est à bien plus forte raison dans notre terrain souvent si coupé et si difficile.

« Le commandant de l'artillerie enverra donc des officiers d'artillerie en éclaireurs, il sera souvent indiqué de les adjoindre à la cavalerie.

Le commandant des troupes communiquera au commandant de l'artillerie tous les renseignements reçus d'autres troupes et qui pourraient lui être utiles. De même, le commandant de l'artillerie transmettra au commandant des troupes les résultats de la reconnaissance d'artillerie de quelque intérêt pour lui.

» Le commandant de l'artillerie devra reconnaître une position lui-même avant de l'occuper et il pourra faire venir les autres chefs en avant à cet effet.

» Dans la retraite, il se portera seul en avant pour cela, les autres chefs restant avec la troupe. »

Viennent ensuite tous les détails de la reconnaissance dans lesquels nous ne pouvons entrer.

Prise de position.

Notons seulement que la distribution des ordres pour l'occupation de la position doit être claire et rapide, que les voies d'accès doivent être reconnues et les mesures de sécurité prises. Il faut éviter de se montrer à l'ennemi, ne pas trotter, par exemple, si la mise en ligne n'est pas pressante, pour ne pas soulever la poussière, quand le sol est sec. La prise de position s'exécutera entièrement à couvert toutes les fois que le terrain le permettra et que l'on disposera du temps nécessaire. Les emplacements des différents commandants d'artillerie doivent permettre une bonne observation et se trouver, si possible, en dehors de la ligne du feu. Ils doivent être à l'abri; à ce défaut, un abri artificiel sera établi. Les postes de commandement seront reliés entre eux par des signaux ou le téléphone, les postes intermédiaires et ordonnances n'étant pas sûrs sous le feu ennemi. Ces postes seront aussi près que possible des troupes. Il ne faut toutefois pas craindre de recourir à de plus grandes distances quand il n'y a pas de bonne place d'observation à proximité.

Les batteries qui ne sont pas destinées à entrer immédiate-

ment en action prendront une position d'attente ou de surveillance.

Des troupes qui entrent au feu ultérieurement éviteront de se placer à la même hauteur que celles sur lesquelles l'adversaire a déjà réglé son tir.

Faisons les remarques suivantes :

1^o Récemment l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung* publiait un article très contraire à l'emploi du téléphone dans l'artillerie de campagne. Son opposition s'appuyait surtout sur l'argument qu'il est plus important en vue de la guerre de préparer des caractères que de recourir à des moyens techniques perfectionnés, que l'usage du téléphone pour la distribution des ordres viendrait nécessairement à limiter l'initiative des officiers et aurait ainsi plus d'inconvénients que d'avantages. Nous voyons que les Allemands ont estimé qu'il est nécessaire aujourd'hui de recourir aux services accessoires de signaux ou de téléphone, malgré les inconvénients inhérents à l'introduction de toute complication nouvelle.

2^o Dans la position d'attente, les batteries restent attelées en arrière de la ligne à occuper. On peut ainsi déployer au dernier moment dès qu'on connaît la direction de l'attaque ennemie, en donnant au front l'orientation voulue ce qui est plus rapide que de changer un front défectueux. La position de surveillance au contraire est une idée nouvelle introduite par le règlement français. Les pièces débrelées, mises en position de tir, sont prêtes à ouvrir instantanément le feu. La position de surveillance est prise quand on peut s'établir à l'abri des vues de l'ennemi, pour pouvoir prendre tout de suite sous le feu des secteurs de terrains dans lesquels l'adversaire devra nécessairement se déployer. La position de surveillance est donc la conséquence logique des principes que nous avons vus : d'une part le commandant des troupes indique la proportion d'artillerie qu'il veut engager au début et, d'autre part, la masse de l'artillerie doit être tout entière prête à entrer en action.

Conduite du feu.

Le commandant des troupes indique le but du combat et les tâches de l'artillerie de campagne et de l'artillerie lourde.

Plus les effectifs seront considérables, plus grandes seront la difficulté et l'importance d'une direction unique du feu. Pour obtenir le succès, il importe

que la puissance de tir de l'artillerie soit employée d'une manière conforme au but qu'on se propose et à la situation. Les commandants de l'artillerie devront concentrer le feu et forcer la vitesse du tir contre les objectifs les plus importants et aux moments les plus favorables. Ils devront, pour cela, observer attentivement les mouvements de l'adversaire et de leur propre infanterie.

Sans pouvoir entrer dans tout le détail de ce qui incombe respectivement aux commandants de régiment, de groupe et de batterie, disons, en résumé, que le régiment attribuera des secteurs de tir aux groupes, que ceux-ci répartiront la tâche à leurs batteries, que celles-ci auront à graduer la vitesse de leur tir suivant les circonstances. Le régiment pourra intervenir pour modifier les secteurs attribués. Si la situation tactique vient à changer rapidement les groupes peuvent, de leur propre initiative, diriger leur feu en dehors de leur secteur, en avisant immédiatement l'instance supérieure. Les commandants de batterie sont autorisés à user de la même initiative en cas de danger pressant ou pour utiliser de courtes occasions favorables, et doivent également en aviser leur supérieur.

Il faut toujours choisir, comme buts, ceux contre lesquels il sera le plus important d'agir pour soutenir son infanterie. Au début du combat, ce sera plus fréquemment l'artillerie ennemie. Plus les distances diminueront entre les deux lignes combattantes, plus il faudra combattre l'infanterie ennemie.

L'effet du tir sera toujours augmenté par l'ouverture simultanée d'un feu bien préparé et soumis à une direction unique.

L'ouverture du feu à de grandes distances, quand elle n'est pas contraire aux intentions du commandant des troupes, pourra forcer l'adversaire à rechercher les couverts et, par là, le contraindre à des détours qui lui feront perdre du temps.

Dans la répartition du feu, il faudra éviter de négliger les secteurs où l'ennemi pourrait s'avancer impunément. Il faut agir par la concentration du feu quand on a plus de pièces que l'adversaire, tout particulièrement en combinant un feu frontal avec un feu flancant. Même sans cette supériorité, il faut concentrer momentanément le feu sur certaines parties du front ennemi.

On prendra de préférence sous le feu la ligne avancée de l'infanterie ennemie, puis dès qu'elle est suffisamment immobilisée les fractions en arrière. Le feu doit être réparti sur la ligne entière, même sur les parties peu visibles.

Viennent ensuite des indications sur les différents projectiles, que nous laissons de côté.

Ravitaillement des munitions.

Il est de première importance que le ravitaillement des munitions ait lieu à temps. Tous les commandants d'artillerie en sont rendus responsables.

Disons, à ce sujet, que si ce point est important dans toutes

les armées, il l'est particulièrement en Allemagne, parce que la batterie allemande, maintenue à six pièces, n'a qu'un caisson par pièce, tandis que nous en avons deux et demi, et les Français, trois par pièce. Les Allemands possèdent, par contre, des colonnes légères de munitions à la division.

Signalons seulement, dans ce chapitre, qu'on prévoit l'installation d'un poste de signaux près de la batterie au feu, d'où l'on pourra facilement demander les munitions en arrière.

L'ordre d'avancer est donné à la colonne de munitions par le commandant de l'artillerie après l'approbation du commandant des troupes. Cet ordre se donne, dans la règle, déjà quand l'artillerie reçoit celui de quitter la colonne de marche. La colonne de munitions ne doit pas s'établir à moins de 600 mètres des batteries au feu.

Le commandant de la colonne est responsable du ravitaillement, il doit, au besoin, s'avancer, même sans ordres, quand le combat a commencé.

Remplacement du personnel et du matériel.

Rien de particulier à signaler dans ce sous-titre.

Changement de position.

Tout changement de position interrompt le tir et ne peut s'effectuer en terrain ouvert qu'avec de fortes pertes. Il faut y recourir quand le but du combat l'exige. Le moment sera choisi de manière à ne pas laisser l'infanterie sans appui à un moment critique.

Le changement de position a lieu sur l'ordre du commandant des troupes. Si la situation du combat exige un mouvement en avant de l'artillerie, pour tirer parti des avantages obtenus, le commandant et les chefs de l'artillerie doivent le donner de leur propre initiative et prévenir ainsi les intentions du commandant des troupes. Il doit être fait rapport de cette décision.

L'attaque.

« L'artillerie s'efforcera d'ouvrir le feu par surprise et à une portée efficace. Elle cherchera à profiter des avantages des positions abritées, mais devra savoir s'en passer toutes les fois que la situation du combat l'exigera, ce qui deviendra d'autant plus souvent le cas au fur et à mesure des progrès de l'attaque de l'infanterie.

Au début, l'artillerie cherchera à dominer l'artillerie adverse.

Si la position de celle-ci n'est pas bien déterminée, on cherchera à la démasquer en faisant ouvrir le feu par quelques batteries. Aussitôt que l'infanterie aura commencé son attaque, elle devra être soutenue par le plus grand nombre possible de batteries.

Dès que le commandant de l'artillerie aura reçu du commandant des troupes l'indication du point de l'attaque principale, ou dès qu'il aura pu le remarquer lui-même, il concentrera sur ce point son feu et si possible depuis des positions enveloppantes, ce qui pourra l'amener à changer de position. Pendant l'approche de l'infanterie, l'infanterie ennemie doit être constamment dominée. On ne prendra en considération les batteries ennemies de réserve entrant au feu à ce moment ainsi que celles qui reprendraient leur feu après l'avoir interrompu que dans la mesure où on pourra le faire sans diminuer l'appui prêté à l'infanterie. Quelques batteries accompagneront l'attaque d'infanterie jusqu'aux faibles distances. L'artillerie dirige son feu sur le point d'attaque jusqu'au dernier moment avant l'assaut. Dès que l'infanterie a pénétré dans la position, une partie des batteries s'y porte pour en assurer la possession, les autres continuent le tir et, dès que l'adversaire a disparu, elles se portent également en avant d'une allure rapide pour l'accabler. En cas d'insuccès, l'artillerie recueillera l'infanterie, tout particulièrement les fractions qui se seront le plus avancées.»

Combat de rencontre.

« Dans la guerre de mouvement, les deux adversaires ne seront souvent renseignés l'un sur l'autre qu'au moment de la prise de contact. L'avantage sera pour celui des deux qui sera le premier prêt au combat et qui saura ainsi s'assurer sa liberté d'action.

Aussi la promptitude des décisions et des mouvements de l'artillerie peut aider considérablement le commandant des troupes dans le combat de rencontre.

L'avant-garde doit gagner le temps nécessaire pour le déploiement du gros. Par-dessus tout, il faut assurer au commandant des troupes la position d'artillerie qu'il a en vue.

L'avant-garde peut se trouver dans la situation d'avoir à briser rapidement une résistance imprévue pour s'emparer d'un point d'appui, tâche dans laquelle l'artillerie peut lui être très utile.

Pour tromper l'adversaire sur nos intentions et la répartition de nos troupes, l'artillerie de l'avant-garde peut dans une position masquée prendre des intervalles beaucoup plus grands que les intervalles réglementaires.

Afin de laisser l'adversaire le plus longtemps dans l'incertitude, il est désirable de n'ouvrir le feu de l'artillerie qu'au moment où l'infanterie commencera son mouvement en avant. Il sera fait exception à cette règle, quand l'avant-garde aura besoin de l'intervention de l'artillerie pour remplir sa mission ou quand il faudra démasquer l'ennemi.

Il faut s'efforcer de mettre en ligne l'artillerie du gros d'un seul coup, mais il y aura des cas où le commandant des troupes devra jeter les unités d'artillerie dans le combat au fur et à mesure de leur arrivée, par exemple pour assurer un avantage remporté par l'avant-garde.

Si l'ennemi a pris les devants dans sa préparation au combat, le commandant des troupes évitera un engagement sérieux avant d'avoir une artillerie suffisante prête à entrer en ligne. »

Attaque contre un ennemi en position défensive.

« L'ennemi qui s'est mis sur la défensive a renoncé à sa liberté d'action. De ce fait, l'attaquant a le temps nécessaire pour reconnaître la position et d'après les renseignements obtenus peut préparer son attaque. Il la commence lorsque la masse principale de son artillerie est à disposition. Quand la reconnaissance ne laisse pas espérer de succès pour une attaque immédiate, il reste à savoir si l'obscurité ne pourrait pas être utilisée pour l'approche.

Le commandant de l'artillerie utilise le temps disponible pour une reconnaissance détaillée et envoie des patrouilles d'officiers pour déterminer les positions d'artillerie ennemie.

Le commandant des troupes une fois fixé donne l'ordre à l'artillerie pour l'occupation des positions. Le commandant de l'artillerie prend ses dispositions pour pouvoir ouvrir le feu en même temps avec toutes ses batteries. Dans la règle, le feu est ouvert dès qu'elles sont prêtes. »

Attaque contre une position fortifiée.

« L'attaque d'une position fortifiée ne pourra souvent pas avoir lieu sans recourir à la protection de la nuit.

Une fois les avant-postes ennemis rejetés sur la position, il faudra, de jour, encore la reconnaître ainsi que les voies d'accès et les emplacements que devra prendre l'artillerie.

Il sera très difficile de déterminer la situation et le genre des travaux de fortification de l'ennemi. Pour les reconnaître le commandant des troupes et les commandants supérieurs d'artillerie enverront des officiers avec cartes et bonnes lunettes sur les meilleurs points d'observation. Les observations seront transmises par croquis avec texte explicatif.

On emploiera contre les ouvrages principaux ou contre le point d'attaque les obusiers (ainsi que l'artillerie lourde).

L'artillerie occupe ses positions sous la protection des troupes avancées. Ces positions devront être autant que possible à l'abri des vues de l'ennemi. Le groupement de l'artillerie doit permettre un tir convergent contre le front d'attaque et les points d'appui. Il est nécessaire de faire des emplacements de pièce, d'établir des masques, de déposer une munition abondante dans les batteries et d'établir des postes d'observation munis de signaux et de téléphones, postes qu'on protégera par des abris.

Le commandant de l'artillerie annonce l'artillerie prête au tir.

Le commandant des troupes donne les ordres pour l'ouverture du feu et désigne les points importants à battre.

Comme la position ne sera ébranlée qu'après l'affaiblissement de l'artillerie de la défense, un feu énergique sera dirigé sur les points importants désignés par le commandant des troupes et l'artillerie de la défense devra être dominée. Il ne faut pas oublier que le défenseur n'occupera pas sa position au début ou ne l'occupera que faiblement tant que l'attaque n'aura pas commencé. Le tir contre des ouvrages ne sera justifié que lorsque leur occupation aura été constatée. Le tir de l'artillerie n'atteindra donc toute son efficacité qu'en se liant à l'avance de l'infanterie et en obligeant ainsi l'adversaire à occuper sa position. C'est au commandant supérieur à régler cette coopération du déploiement d'infanterie avec la protection que lui procurera le tir de l'artillerie.

Lorsque la garnison est visible, on la combat par un tir à shrapnel ; est-elle au contraire à l'abri des vues il faut recourir aux obusiers ou aux obus de la pièce de campagne. Dès qu'elle se montre, le tir à shrapnel est repris et on battra également

l'espace en arrière des lignes ennemies spécialement aux endroits destinés à être le théâtre principal du combat d'infanterie.

Si le feu ennemi empêche d'occuper les positions de jour, on s'en approche de jour encore jusqu'à la limite du feu d'artillerie et la position est occupée à la faveur de l'obscurité. Cette façon de procéder exige un silence complet et de nombreuses préparations. Les voies d'accès, emplacements de pièces et directions du tir seront repérés d'une manière visible. Chaque batterie prendra les précautions les plus minutieuses pour retrouver sa voie d'accès dans l'obscurité, à l'aide de guides sûrs, points de repère, fanaux, lanternes sourdes ou drapeaux blancs. Le combat commencera à l'aube.

S'il dure plusieurs jours, le tir sera continué de nuit.

L'infanterie s'approchera de la position à l'aide de l'obscurité. Quelques batteries se rapprocheront aussi de nuit et s'enterreront pour être mieux à même de soutenir l'attaque.

Le feu sera forcé avant l'assaut, afin d'empêcher l'ennemi de sortir de ses abris et de permettre à l'infanterie de détruire les obstacles.

Pour faire face à la grande consommation de munitions, les colonnes de munitions sont amenées à temps derrière les positions de tir ».

La défense.

« Pour avoir des feux efficaces dans la défense, il faut bien choisir le terrain et en tirer bon parti. Le commandant des troupes tiendra tout particulièrement compte, pour ce choix de la position, de l'emploi qu'il pourra y faire de ses batteries.

La position d'artillerie doit permettre de concentrer les feux dans la direction probable de l'attaque, de combattre l'infanterie jusqu'aux plus petites distances et d'être à même de neutraliser sur les flancs les entreprises possibles de l'adversaire.

La position de l'infanterie est en avant de celle de l'artillerie et de préférence à une distance de 600 mètres afin de protéger les batteries contre le feu de l'infanterie ennemie et de soustraire en même temps la ligne d'infanterie au tir que l'artillerie adverse dirigera contre la nôtre.

Le dispositif par groupes espacés est tout indiqué dans la défensive, surtout s'il permet de faire agir les groupes par feux croisés et flanquants. On pourra placer des sections ou pièces isolées pour battre les angles morts.

Malgré les grands avantages des positions masquées dans la défensive, il faudra savoir les abandonner à temps et se découvrir pour pouvoir mieux prendre sous le feu l'attaque de l'infanterie. Si l'on n'est pas sûr que ce changement de position puisse s'effectuer pendant le cours du combat, il ne faudra pas craindre de mettre d'emblée une proportion suffisante de l'artillerie en position découverte.

Les voies d'accès de l'artillerie adverse et les positions qu'elle devra occuper devront être observées par tous les moyens possible, afin de l'empêcher d'ouvrir son feu par surprise.

Le temps disponible sera employé à préparer la position, à améliorer les voies de communication, à déterminer les distances principales de tir, et à établir des croquis du terrain dans lesquels il est bon d'indiquer les points marquants à l'aide de lettres, ce qui facilitera beaucoup la désignation des objectifs.

Les postes de commandement et d'observation seront reliés entre eux.

En mettant les pièces à l'abri dans les emplacements, on n'oubliera pas que les ouvrages perdent une grande partie de leur valeur quand ils trahissent la position.

Si l'attaque peut venir de plusieurs directions, il y aura plusieurs fronts à mettre en état de défense.

Si l'on dispose du temps nécessaire, l'établissement de masques pour tromper l'ennemi et le dégagement du champ de tir en coupant les haies ou les arbres ne devront pas être négligés.

Une munition abondante sera placée à portée des batteries.

Dans la plupart des cas, l'artillerie de campagne prendra une position d'attente ; c'est le commandant des troupes qui lui notifiera le moment de son entrée en action. Des conditions spéciales pourront justifier les mesures directes prises par le commandant de l'artillerie.

La position sera occupée dès que la direction de l'attaque sera reconnue, autant que possible avant la mise en ligne de l'artillerie ennemie.

C'est le commandant des troupes qui habituellement donne l'ordre pour le premier coup. Une ouverture du feu prématurée trahit la position de l'adversaire.

En général, au début du combat, le tir sera dirigé contre l'artillerie ennemie et fréquemment toutes les batteries participeront à cette action. Dès que l'infanterie de l'adversaire passe

à l'attaque, l'artillerie la prend sous son feu, même en abandonnant ses abris si cela est nécessaire et continue de la battre jusqu'au moment décisif. On peut pendant ce temps répondre à l'artillerie ennemie, mais la lutte contre l'infanterie reste le but primordial. Si l'attaque d'infanterie se produit par la méthode d'infiltration, sur un terrain découvert, on prend sous le feu les secteurs qu'elle doit traverser.

Quand avant l'attaque de l'infanterie la supériorité de l'artillerie est telle que la lutte d'artillerie se présente sans espoir de succès, le commandant des troupes peut ordonner aux batteries de se soustraire momentanément au feu ennemi. Mais aussitôt que l'infanterie ennemie commence son attaque, l'artillerie rentre en ligne avec toutes ses pièces sans même en recevoir l'ordre.

Si l'on doit s'attendre à une attaque de nuit, les distances et directions des secteurs de terrain que l'ennemi devra occuper et traverser seront soigneusement repérés de jour. L'ennemi sera observé par des patrouilles d'officiers qui seront directement reliées avec le commandant et les différents chefs d'artillerie.

Si l'attaque réussit, le feu de toutes les batteries sera concentré contre l'assaut de l'infanterie pour soutenir les réserves qui chercheront à rejeter l'ennemi de la position. Les batteries qui ne pourraient pas prendre part à la lutte contre l'infanterie s'opposeront à l'arrivée des batteries ennemies dans la position.

Au moment décisif, l'artillerie tiendra jusqu'à la dernière extrémité, quitte à perdre les pièces, ce qui ne sera même que très honorable ».

*
* *
*

Le chapitre du combat se termine par les prescriptions relatives à la poursuite et à la retraite qui ne présentent pas de nouveautés bien caractéristiques, et par celles pour l'artillerie à cheval qui ont moins d'intérêt pour nous, puisque nous n'en possédons pas.

Comme on l'a vu, le règlement allemand, tient compte des expériences récentes de la guerre. En admettant, dans les fronts augmentés de la ligne de bataille, une action de l'artillerie par groupes beaucoup plus espacés qu'autrefois, et un emploi aussi fréquent que possible des abris artificiels ou masques du terrain, il a tenu à mettre l'arme à même de donner tout son rendement possible dans ces conditions, et l'a dotée de services

nouveaux de signaux et de téléphones. Ces moyens de communication serviront à la transmission des ordres et des renseignements entre les instances diverses du commandement, les batteries et les éclaireurs.

Comme ces moyens tout particulièrement utilisables dans la défensive, pourraient avoir l'inconvénient d'induire les troupes à y recourir trop souvent et de porter par là atteinte à l'esprit d'offensive, le règlement a soin d'établir que le but du combat doit toujours primer l'emploi technique de l'arme, que l'artillerie doit soutenir son infanterie et que par conséquent elle doit savoir agir à découvert.

Aussi malgré toutes les nouveautés, le nouveau règlement allemand peut, comme le précédent, se résumer ainsi : offensive et liaison des armes.

P. VAN BERCHEM,
Lieutenant-Colonel d'artillerie.
